



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget de l'État

Question écrite n° 79406

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur les fonds de concours. Selon l'article 17 de la loi organique relative aux lois de finances, les recettes de fonds de concours sont prévues et évaluées par la loi de finances. Elles peuvent constituer une ressource financière pour certains ministères. Or les lois de finances ne font qu'évaluer le montant de ces fonds. Aussi, il lui demande de préciser les conséquences budgétaires d'un différentiel entre prévisionnel et exécution concernant les fonds de concours.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79406

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3512

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)